

9. Nous sommes convenus de l'importance de partager nos données d'expérience sur la façon dont nos politiques et programmes peuvent promouvoir le vieillissement actif et faire avancer les réformes structurelles destinées à préserver et à renforcer nos régimes de retraite et nos systèmes de santé et de soins de longue durée. Nos gouvernements collaboreront, dans le cadre de l'OCDE et avec d'autres organisations internationales, à la promotion du vieillissement actif au moyen d'échanges d'information et de recherches internationales. Nous encourageons la coopération sur le plan de la recherche biomédicale et comportementale en vue d'améliorer l'espérance de vie active et de réduire l'incapacité. Nous avons demandé à nos collaborateurs de dépister les lacunes dans nos connaissances à cet égard et d'explorer la possibilité de développer des données comparables dans nos pays afin que nous soyons plus à même de relever les défis du vieillissement démographique au XXI^e siècle.

Les petites et moyennes entreprises

10. La contribution des petites et moyennes entreprises à l'emploi et au dynamisme économique de nos sociétés est largement reconnue. Favoriser la mise en place d'un environnement commercial qui soit propice à la croissance de jeunes entreprises dynamiques est essentiel à la création d'emplois. Au cours de nos discussions, nous avons examiné les obstacles qui s'opposent à une telle croissance, notamment l'indisponibilité de capitaux d'emprunt ou de capitaux propres aux stades critiques de la croissance des entreprises, les réglementations superflues, les difficultés à adopter des technologies innovatrices existantes et les problèmes qu'éprouvent les entreprises plus petites à percer sur les marchés mondiaux. Nous insistons sur la nécessité de lever ces obstacles. Nous avons également scruté certaines pratiques exemplaires mises en œuvre dans nos pays pour promouvoir la croissance des petites et moyennes entreprises et pour encourager la formation et l'enseignement professionnels au sein de ces entreprises, et étudié des moyens qui nous permettent de tirer profit de ces succès. Les « meilleures pratiques » appliquées dans nos pays pourraient aussi servir d'exemple aux économies en développement et en transition, car l'essor des petites et moyennes entreprises favorise la création d'emplois et la stabilité sociale, permet la diffusion des capacités d'entreprise et contribue à la promotion et à la diversification des exportations. Nous allons par ailleurs poursuivre nos travaux dans d'autres domaines.

Questions mondiales

11. L'intégration mondiale et le progrès rapide des communications et des transports ont certes stimulé la croissance économique, mais ils nous ont aussi placés devant des problèmes complexes qui défient les solutions unilatérales. Au cours de nos sommets des dernières années, nous avons accordé une attention plus soutenue à nos efforts de coopération pour affronter ces problèmes.

Environnement

12. La présente année sera critique dans la promotion du développement durable et la protection de l'environnement. Nous sommes résolus à nous attaquer aux problèmes d'environnement qui risquent de compromettre la qualité de vie des générations futures et à faire mieux comprendre au public, notamment aux jeunes, l'importance de faire avancer les objectifs du développement durable.

Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies

13. Nous avons discuté des progrès réalisés depuis le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, pour ce qui concerne la définition et la promotion du développement durable, et nous nous engageons à agir dans des domaines essentiels à l'avancement de ce programme. Le développement durable exige la pleine intégration des politiques environnementales, économiques et sociales; il doit reposer sur le gouvernement démocratique et le respect des droits de la personne; et il doit viser à terme l'éradication de la pauvreté. À cet égard, nous réaffirmons la contribution essentielle